



Garantie isolation phonique

Par **paul88**, le **25/09/2009** à **15:13**

Bonjour,

J'ai un exposé a faire concernant la garantie d'isolation phonique et j'aimerais savoir s'il était essentiel de traiter l'aspect réglementation n'ayant pas trouvé de véritable infos concernant la garantie en elle même à part que celle-ci est le plus souvent de parfait achèvement ou décennale dans des cas spécifiques.

Merci de m'éclairer à ce sujet.